



PRICEWATERHOUSECOOPERS
BP 5689 DOUALA

ECA – ERNST & YOUNG CAMEROUN
BP 4456 DOUALA

Commissaires aux comptes

SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN (SEMC)
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020



**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**

Aux actionnaires de la
Société des Eaux Minérales du Cameroun
« SEMC »
Douala

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la Société des Eaux Minérales du Cameroun tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir une situation nette de FCFA 1 347 815 800, y compris une perte de FCFA 90 268 546 pour l'exercice ;
- Les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation.

1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société des Eaux Minérales du Cameroun, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes annexes aux états financiers dont les dispositions principales sont fixées dans le Système comptable OHADA révisé.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB tel qu'exigées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) et conformément au règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours.

Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

➤ Evaluation de l'indemnité de fin de carrière (IFC)

Risque identifié

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19, les sociétés faisant appel public à l'épargne à l'instar de SEMC doivent évaluer leurs engagements de retraite en utilisant la méthode actuarielle. Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de l'indemnité de fin de carrière sont décrites dans la note 10 des notes annexes aux états financiers. Au cours de l'exercice 2020, la SEMC a procédé à la révision des hypothèses actuarielles avec pour conséquence un risque sur la correcte évaluation des engagements de retraite. Compte tenu de la subjectivité et de la sensibilité des hypothèses qui sous-tendent l'évaluation de la provision ainsi que le recours à des spécialistes, nous avons considéré ce point comme un point clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Avec l'appui d'un actuaire indépendant, nous avons apprécié le caractère raisonnable de la provision en effectuant la revue des hypothèses actuarielles utilisées et la méthode de calcul de la provision. Nous avons également revu les informations fournies dans la note annexe 10 pour en apprécier le caractère suffisant et la conformité avec la norme IAS 19.

➤ Durée d'utilité des immobilisations

Risque identifié

Selon la norme IAS 16, lorsqu'un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des durées d'utilisations différentes, ou procurent des avantages économiques à l'entité selon un rythme différent, chaque élément peut être comptabilisé séparément dans un sous compte de l'immobilisation principale et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments devrait être retenu. Les immobilisations susceptibles d'être décomposées sont les immobilisations dont la valeur est significative et qui contiennent des éléments ayant une durée d'utilité propre.

Les principaux aspects nécessitant le jugement du management portent ainsi sur la détermination de la durée d'utilité, la détermination et l'évaluation des composants, et, la détermination de la perte de valeur éventuelle des immobilisations.

Nous avons considéré ces différentes évaluations comme un point clé de l'audit, compte tenu du fait qu'au 31 décembre 2020, SEMC détient 4 850 millions d'immobilisations corporelles amortissables représentant 50 % du total de l'actif.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à apprécier :

- Les critères utilisés par la direction de SEMC pour procéder à la décomposition des immobilisations corporelles, y compris la détermination des durées d'utilité et des taux d'amortissement ;
- Le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2A et 2B des notes annexes aux états financiers portant sur les amortissements des immobilisations.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la direction et arrêtés par le Conseil d'Administration le 06 mai 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB tel qu'exigé par l'acte uniforme OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. AUTRES INFORMATIONS ET VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET LA REGLEMENTATION

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 06 mai 2021, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels et de vérifier, dans tous leurs

aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.


Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Douala, le 25 Mai 2021


Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Godroy Kanga
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC

ECA – Ernst & Young Cameroun



Abdoulaye Mouchili
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- Aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- Aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états

financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

BILAN – ACTIF

en FCFA

Exercice Clos le : 31/12/2020

ACTIFS	Note (a)	31 Déc 2020	31 Déc 2019
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles	2A	159 994	1 653 164
Immobilisations corporelles	2A	4 850 100 030	6 061 226 225
Immeubles de placement		-	-
Actifs financiers non courants		-	-
Actifs biologiques		-	-
Actifs d'impôts différés	3	325 957 652	593 005 988
Actifs de régime de retraite		-	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)		5 176 217 676	6 655 885 377
ACTIFS COURANTS			
Stocks	4	2 219 834 545	2 371 317 942
Actifs biologiques		-	-
Créances clients	5	1 256 494 085	595 245 051
Autres actifs	6	838 217 292	661 885 581
Créances d'impôts courants	7	179	116 460 932
Actifs financiers de couverture courants		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	151 384 615	394 835 208
Actifs détenus en vue de la vente		-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)		4 465 930 716	4 139 744 714
TOTAL ACTIFS (I) + (II)		9 642 148 392	10 795 630 091

BILAN – PASSIF

en FCFA

Exercice clos le: 31/12/2020

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note (a)	31 Déc 2020	31 Déc 2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	9	1 924 730 000	1 924 730 000
Primes d'émission	9	400 000 000	400 000 000
Réserves	9	(886 645 654)	(924 730 596)
Résultat net de l'exercice		(90 268 546)	(110 325 726)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1 347 815 800	1 289 673 677
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières		47 473 883	-
Autres dettes non courantes		-	-
Provisions	10	454 462 164	395 237 561
Passifs d'impôts différés			
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		501 936 047	395 237 561
PASSIFS COURANTS			
Découverts bancaires	8	-	1 005 972 222
Dettes fournisseurs	11	938 869 363	1 185 956 009
Emprunts et dettes financières		-	-
Dettes d'impôts courants	7	210 193 728	143 766 015
Impôts sur les sociétés		44 295 537	27 094 706
Autres dettes courantes	12	6 599 037 917	6 747 929 901
Produits différés		-	-
Provisions		-	-
Passifs détenus en vue de la vente		-	-
TOTAL PASSIFS COURANTS		7 792 396 545	9 110 718 853
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		9 642 148 392	10 795 630 091

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Note (a)	31 Déc 2020	31 Déc 2019
Activités poursuivies			
Chiffres d'affaires	13	8 565 279 093	8 448 531 346
Achats consommés	14	(4 318 137 499)	(4 423 173 412)
Services extérieurs	14	(731 890 911)	(862 357 944)
Impôts et taxes	15	(142 777 937)	(209 333 572)
Charges de personnel	16	(791 760 209)	(739 896 536)
Dotations aux amortissements et dépréciations	2B	(1 533 104 589)	(1 384 251 333)
Dotation aux provisions		(77 091 330)	(127 779 971)
Autres produits opérationnels courants	13	70 383 320	21 495 336
Autres charges opérationnelles courantes	17	(149 694 336)	(64 693 043)
Résultat opérationnel courant		891 205 602	658 540 871
Autres produits opérationnels		643 559	250 000
Autres charges opérationnelles		(4)	(934 475)
Résultat opérationnel		643 555	(684 475)
Produits financiers		154 839	-
Charges financières	18	(357 341 814)	(377 543 570)
Résultat financier		(357 186 975)	(377 543 570)
Résultat avant impôt		-	-
Charge d'impôts sur le résultat	3	(624 930 728)	(390 638 552)
Résultat après impôt des activités poursuivies		(90 268 546)	(110 325 726)
Activités abandonnées		-	-
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt		-	-
Résultat net de l'exercice		(90 268 546)	(110 325 726)
Résultat par action			
* Résultat de base par action		(469)	(573)
* Résultat dilué par action		(469)	(573)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en FCFA

Exercice clos le: 31/12/2020

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE	31 Déc 2020	31 Déc 2019
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	(90 268 546)	(110 325 726)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
* Amortissement et provisions	1 549 830 680	1 368 275 084
* -/+Gains et perte liés aux variations de juste de valeur		
* Variation des impôts différés	415 459 005	189 499 156
* Plus-value de cession	(643 555)	684 475
* -/+ Autres produits et charges calculés (Retraitement Location IFRS 16)	5 862 753	
Marge brute d'amortissement		
- Variation de stock	151 483 397	(163 658 474)
- Variation des créances et emplois assimilés	(721 119 992)	171 343 069
+ Variation des dettes fournisseurs et ressources assimilées	(278 490 444)	626 123 104
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (A)	1 032 113 298	2 081 940 688
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	-	(514 184)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	(270 235 228)	(663 546 895)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		
+ Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles nettes d'impôt	643 559	250 000
+ Cessions d'immobilisations financières nettes d'impôt		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (B)	(269 591 669)	(663 811 079)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
+ Augmentations de capital par apports nouveaux		
-/+ Rachats et revente d'actions propres		
- Dividendes versés		
Emprunts		
Subvention d'investissement reçus		
+ Autres dettes financières		
- Remboursement des emprunts et autres dettes financières		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (C)	-	-
+/- Incidences des variations des cours des devises (D)		
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (E = A + B + C + D)	762 521 629	1 418 129 609
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er Janvier (F)	(611 137 014)	(2 029 266 623)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 Décembre (G)	151 384 615	(611 137 014)
VARIATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS (H = G - F)	762 521 629	1 418 129 609
Contrôle (H = E)	v	v



ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

en FCFA	Exercice clos le: 31/12/2020	
	31 Déc 2020	31 Déc 2019
Résultat net de l'exercice	(90 268 546)	(110 325 726)
Autres éléments du résultat global		
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		
* Ecart de réévaluation des immobilisations corporelles		
* Ecart actuariels sur engagement sociaux à prestations définies		
* Quote part dans la réévaluation des entités associés		
* Impôt sur les éléments non recyclables (1)		
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		
* Différences de change sur conversion d'activités à l'étranger		
* Changement de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
* Changement de juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie		
* Impôt sur les éléments recyclables (1)		
Autres éléments du résultat global, net d'impôt		
Résultat global de l'exercice	(90 268 546)	(110 325 726)

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

en FCFA

Exercice clos le: 31/12/2020

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Autres Réserves	Résultat	Autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2018	1 924 730 000	223 103 902	-	-	(749 454 493)	1 620 000	1 399 999 410
Changement de méthode comptable et correction d'erreur							-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2018 corrigée	1 924 730 000	223 103 902	-	-	(749 454 493)	1 620 000	1 399 999 410
Affectation du résultat N-1		(749 454 493)		(6)	749 454 493		(6)
Opérations sur capital							-
Paiements fondés sur des actions							-
Opérations sur titres auto-détenus							-
dividendes							-
Résultat net de l'exercice					(110 325 726)		(110 325 726)
							-
Autres éléments du résultat global							-
Opérations de cession sur transaction liées aux autres éléments du résultat global des exercices précédents (4)							-
Variation de périmètre (a)							-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2019	1 924 730 000	(526 350 590)	-	(6)	(110 325 726)	1 620 000	1 289 673 678
Changement de méthode comptable et correction d'erreur							-
Capitaux propres clôture N-1 corrigée au 31 Décembre 2019	1 924 730 000	(526 350 590)	-	(6)	(110 325 726)	1 620 000	1 289 673 678
							-
Affectation du résultat N-1		(110 325 726)			110 325 726		-
Opérations sur capital							-
Variations réserves N		148 410 669					148 410 669
Paiements fondés sur des actions*							-
Opérations sur titres auto-détenus							-
Dividendes							-
Résultat net de l'exercice					(90 268 546)		(90 268 546)
Autres éléments du résultat global							-
Opérations de cession sur transactions liés aux autres éléments du résultat global des exercices précédents (4)							-
Variations de périmètre (b)							-
Capitaux propres clôture Décembre 2020	1 924 730 000	(488 265 647)	-	(6)	(90 268 546)	1 620 000	1 347 815 801